

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 682 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Orange Rouge (19e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association L'Orange Rouge (19^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Orange Rouge, 125, Boulevard Serrurier 75019 Paris au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. 2016_07525 n° simpa 20678.

Article 2 : La dépense correspondante soit 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO